

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2022

## **Délibération 2022-10 : Propriété Tollemer : devis de démolition**

Madame Deslandes informe que l'acte de vente pour la propriété Tollemer est signé de ce jour et que la commune est donc propriétaire.

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la démolition de la totalité des bâtiments sur cette propriété.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Retenir l'entreprise TPB du L'Oir pour un montant de 24 980 € HT,
- Inscrire la dépense au budget 2022 au compte 2128 opération 181

## **Délibération 2022-11 : Subvention exceptionnelle APE**

Monsieur le Maire rappelle que l'APE a acquis 8 trottinettes et 8 draisienne pour un montant de 2 172 € HT soit 2 606,40 € TTC. Le Crédit Mutuel participe à hauteur de 362 € TTC et l'APE souhaite avoir un reste à charge 500 € TTC. Il est demandé à la commune une subvention exceptionnelle pour prendre en charge le solde de l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- Financer le solde soit un montant de 1 744,40 €,
- D'inscrire la dépense au budget 2022 au compte 2188 sans opération

## **Délibération 2022-12 : Demande de subvention séjours scolaires**

Monsieur le Maire informe d'une demande de subvention pour la réalisation d'un voyage scolaire de la part du lycée Notre Dame de la Providence d'Avranches, pour un jeune de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le principe de non participation aux séjours scolaires après l'école primaire. Toutefois, si les familles sont en réelles difficultés financières, une demande pourra être faite auprès du CCAS.

## **Délibération 2022-13 : Demande d'aide financière pour formation BAFA**

Monsieur le Maire informe d'une demande de subvention pour la réalisation du BAFA par un jeune de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, sachant que d'autres aides peuvent être sollicitées. Toutefois, si la famille est en réelles difficultés financières, une demande peut être faite auprès du CCAS.

## **Délibération 2022-14 : Commission bocage**

Vu la délibération du 30 juin 2020, désignant les membres de la commission bocage,

Il est proposé d'ajouter deux membres dans cette commission :

- Christelle Gontier en tant qu'élue
- David Gontier en tant qu'agriculteur

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces deux membres.

## **Délibération 2022-15 : représentants auprès de l'entente pour le recrutement de médecins au PSLA**

Vu les délibérations 2021-44 et 2022-01 concernant l'entente intercommunale pour le recrutement de médecins pour le PSLA du Mortainais,

Il doit être procédé à la désignation à bulletins secrets des 3 membres représentants la commune après de cette entente. Il est proposé les 3 représentants qui avaient déjà été proposés lors de la délibération 2021-44, à savoir Thierry Armand, Marie-Madeleine Chemin et Karine Leduc.

Il est procédé au vote à bulletin secret. A l'unanimité, Thierry Armand, Marie-Madeleine Chemin et Karine Leduc sont désignés représentants auprès de l'entente pour le recrutement de médecins au PSLA.